



**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DES MEMBRES DU
CONSEIL DE LA VILLE DE BEAUCEVILLE TENUE CE LUNDI 18 MARS 2024
À 19H30 ET À LAQUELLE SONT PRÉSENTS :**

Monsieur le maire François Veilleux ;
Messieurs les conseillers David Veilleux, Kevin Pomerleau et Patrick Mathieu.

Sont également présents :

Serge Vallée, directeur général et Sandra Bernard, greffière.

Le conseil siège avec le quorum sous la présidence du maire, François Veilleux.

Ordre du jour de la rencontre

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. GREFFE
 - 3.1 Adoption de procès-verbaux
 - 3.2 Avis de motion et dépôt d'un projet du règlement harmonisé 2024-518 – RM-SQ-04 concernant les alarmes anti-intrusion et applicable par la Sûreté du Québec
 - 3.3 Adoption du règlement 2023-499 sur la démolition d'immeubles
 - 3.4 Adoption du règlement numéro 2023-504 modifiant le règlement de zonage numéro 2016-341 – plan d'urbanisme
 - 3.5 Adoption du règlement 2023-505 modifiant le règlement numéro 2016-347 sur les permis et les certificats
 - 3.6 Adoption du règlement 2023-507 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'immeuble (PPCMOI)
 - 3.7 Adoption du règlement numéro 2024-512 sur les dérogations mineures
 - 3.8 Adoption d'un second projet du règlement numéro 2023-503 modifiant le règlement de zonage numéro 2016-341
 - 3.9 ~~Servitude en faveur d'Hydro-Québec – lot 6 540 805 –~~
RETIRÉE
 - 3.10 Acquisition du lot 6 524 227
4. TRAVAUX PUBLICS
 - 4.1 Octroi d'un contrat pour analyses eau potable et usée
 - 4.2 Octroi d'un contrat de services révisés – Stantec – Traverse d'eau potable
5. SPORTS ET LOISIRS
 - 5.1 Fonds culturel 2024
 - 5.2 Soutien financier aux équipements et aux infrastructures culturels
 - 5.3 Tenue d'événements 2024 – autorisations particulières
6. SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE
 - 6.1 Modification à la convention collective des pompiers – lettre d'entente
7. ADMINISTRATION GÉNÉRALE
 - 7.1 Regroupement de l'office d'habitation des Appalaches, de l'office municipal d'habitation du Granit, de l'office d'habitation du Sud de la Chaudière, de l'office municipal d'habitation du Sud de Lotbinière, de l'office municipal d'habitation du Nord de Lotbinière et de l'office régional d'habitation de la Nouvelle-Beauce
8. VARIA
 - 8.1 Octroi du contrat de surveillance de la 9^e Avenue
9. PÉRIODE DE QUESTIONS
10. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur François Veilleux, maire, constate le quorum et déclare la séance ouverte.





2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

R-2024-03-8080

IL est proposé par Kevin Pomerleau appuyé par David Veilleux et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour tel que rédigé.

3. GREFFE

3.1 ADOPTION DE PROCÈS-VERBAUX

R-2024-03-8081

IL est proposé par Kevin Pomerleau, appuyé par Patrick Mathieu et résolu à l'unanimité, que les procès-verbaux du 4 mars 2024 et du 11 mars 2024 soient adoptés tels que rédigés, à l'exception de la résolution numéro R-2024-03-8072, qui est adoptée avec la modification suivante, afin de modifier ce qui suit dans les conclusions :

QUE ce comité inclus les personnes suivantes :

- 3 élus, soit Vincent Roy, Nicole Jacques et François Veilleux ;
- Au moins une personne du comité d'urbanisme ;
- Le directeur des travaux publics ;
- La greffière de la Ville ;
- Un architecte ;
- Un ingénieur civil, spécialisé dans la réalisation de développement résidentiel, commercial et industriel.

3.2 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DU RÈGLEMENT 2024-518 – RM-SQ-04 CONCERNANT LES ALARMES ANTI-INTRUSION ET APPLICABLE PAR LA SÛRETÉ DU QUÉBEC

David Veilleux donne un avis de motion que le règlement 2024-518 – RM-SQ-04 concernant les alarmes anti-intrusion et applicable par la Sûreté du Québec sera adopté à une séance ultérieure ;

David Veilleux dépose un projet du règlement 2024-518 – RM-SQ-04 concernant les alarmes anti-intrusion et applicable par la Sûreté du Québec.

3.3 ADOPTION DU RÈGLEMENT 2023-499 SUR LA DÉMOLITION D'IMMEUBLES

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du règlement 2023-499 sur la démolition d'immeubles a été donné le 14 août 2023 ;

CONSIDÉRANT QU'un projet de ce règlement a été adopté le 14 août 2023 ;

CONSIDÉRANT QU'une consultation publique s'est tenue le 13 mars 2024 ;

CONSIDÉRANT QUE les élus ont reçu copie de ce règlement et ont pu émettre leurs commentaires ;

R-2024-03-8082

IL est proposé par Patrick Mathieu, appuyé par Kevin Pomerleau et résolu à l'unanimité ;

QUE la Ville adopte le règlement 2023-499 sur la démolition d'immeubles ;

QUE le règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

3.4 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2023-504 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 2016-340 – PLAN D'URBANISME

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du règlement numéro 2023-504 modifiant le règlement numéro 2016-340 – plan d'urbanisme a été donné le 14 août 2023 ;

CONSIDÉRANT QU'un projet de ce règlement a été adopté le 14 août 2023 ;

CONSIDÉRANT QU'une consultation publique s'est tenue le 13 mars 2024 ;

CONSIDÉRANT QUE les élus ont reçu copie de ce règlement et ont pu émettre leurs commentaires ;





R-2024-03-8083

IL est proposé par Patrick Mathieu, appuyé par David Veilleux et résolu à l'unanimité ;

QUE la Ville adopte le règlement numéro 2023-504 modifiant le règlement numéro 2016-340 – plan d'urbanisme ;

QUE le règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

3.5 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2023-505 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 2016-347 SUR LES PERMIS ET LES CERTIFICATS

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du règlement numéro 2023-505 modifiant le règlement 2016-347 sur les permis et les certificats a été donné le 14 août 2023 ;

CONSIDÉRANT QU'un projet de ce règlement a été adopté le 14 août 2023 ;

CONSIDÉRANT QU'une consultation publique s'est tenue le 13 mars 2024 ;

CONSIDÉRANT QUE les élus ont reçu copie de ce règlement et ont pu émettre leurs commentaires ;

R-2024-03-8084

IL est proposé par Patrick Mathieu, appuyé par David Veilleux et résolu à l'unanimité ;

QUE la Ville adopte le règlement numéro 2023-505 modifiant le règlement 2016-347 sur les permis et les certificats ;

QUE le règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

3.6 ADOPTION DU RÈGLEMENT 2023-507 SUR LES PROJETS PARTICULIERS DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'IMMEUBLE (PPCMOI)

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du règlement numéro 2023-507 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'immeuble (PPCMOI) a été donné le 20 novembre 2023 ;

CONSIDÉRANT QU'un projet de ce règlement a été adopté le 20 novembre 2023 ;

CONSIDÉRANT QU'une consultation publique s'est tenue le 13 mars 2024 ;

CONSIDÉRANT QUE les élus ont reçu copie de ce règlement et ont pu émettre leurs commentaires ;

R-2024-03-8085

IL est proposé par Patrick Mathieu, appuyé par Kevin Pomerleau et résolu à l'unanimité ;

QUE la Ville adopte le règlement numéro 2023-507 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'immeuble ;

QUE le règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

3.7 ADOPTION DU RÈGLEMENT 2024-512 SUR LES DÉROGATIONS MINEURES

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du règlement numéro 2024-512 sur les dérogations mineures a été donné le 5 février 2024 ;

CONSIDÉRANT QU'un projet de ce règlement a été adopté le 5 février 2024 ;

CONSIDÉRANT QU'une consultation publique s'est tenue le 13 mars 2024 ;

CONSIDÉRANT QUE les élus ont reçu copie de ce règlement et ont pu émettre leurs commentaires ;





R-2024-03-8086

IL est proposé par Patrick Mathieu, appuyé par Kevin Pomerleau et résolu à l'unanimité ;

QUE la Ville adopte le règlement numéro 2024-512 sur les dérogations mineures ;

QUE le règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

3.8 ADOPTION D'UN SECOND PROJET DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2023-503 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 2016-341

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du règlement numéro 2023-503 modifiant le règlement de zonage numéro 2016-341 a été donné le 14 août 2023 ;

CONSIDÉRANT QU'un projet de ce règlement a été adopté le 14 août 2023 ;

CONSIDÉRANT QU'une consultation publique s'est tenue le 13 mars 2024 ;

CONSIDÉRANT QUE les élus ont reçu copie de ce règlement et ont pu émettre leurs commentaires ;

R-2024-03-8087

IL est proposé par Patrick Mathieu, appuyé par David Veilleux et résolu à l'unanimité ;

QUE la Ville adopte le second projet du règlement numéro 2023-503 modifiant le règlement de zonage numéro 2016-341 ;

QUE le règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

**3.9 ~~SERVITUDE EN FAVEUR D'HYDRO QUÉBEC — LOT 6 540 805 —~~
RETIRÉE**

3.10 ACQUISITION DU LOT 6 524 227

CONSIDÉRANT la résolution numéro R-2024-03-8076 adoptée le 11 mars 2024 pour l'acquisition du lot 6 524 227 du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauce ;

CONSIDÉRANT le projet d'acte de vente reçu de Me Denys Quirion, notaire, légèrement modifié en date d'aujourd'hui ;

R-2024-03-8088

IL est proposé par David Veilleux, appuyé par Kevin Pomerleau et résolu à l'unanimité ;

QUE la Ville accepte d'acheter le lot 6 524 227, conformément au projet d'acte de vente reçu aujourd'hui ;

QUE la Ville mandate monsieur François Veilleux, maire, ou le maire suppléant, le cas échéant, ainsi que Sandra Bernard, greffière, ou l'assistante-greffière, le cas échéant, pour signer ledit acte de vente tel que soumis et modifié en date des présentes, devant être signé devant Me Samuel Plante ou Me Denys Quirion, notaire ;

QUE les sommes requises soient payées à même fonds réservé du parc industriel.

4. TRAVAUX PUBLICS

4.1 OCTROI DU CONTRAT POUR ANALYSES EAU POTABLE ET USÉE

CONSIDÉRANT QU'une demande de prix a été effectué pour les analyses en laboratoires des eaux potables et usées pour les années 2024 et 2025 (avril à mars de chaque année) ;

CONSIDÉRANT les demandes de prix reçues (taxes non incluses) ;

- Bureau Véritas 36 270,00 \$
- Eurofins Environex 44 821,70 \$





CONSIDÉRANT la recommandation du directeur des travaux publics, monsieur Stéphane Poulin, d'octroyer le contrat au plus bas prix conforme, soit Bureau Véritas ;

R-2024-03-8089

IL est proposé par Kevin Pomerleau, appuyé par Patrick Mathieu et résolu à l'unanimité ;

QUE le contrat pour les analyses en laboratoire des eaux potables et usées soit octroyé à Bureau Véritas au coût de 36 270,00\$, plus les taxes applicables, pour les années 2024 et 2025 ;

QUE les montants facturés, incluant les taxes, soient payés à même le budget d'opération ;

QUE le directeur des travaux publics, monsieur Stéphane Poulin, soit autorisé à signer tout document nécessaire à l'exécution du contrat.

4.2 OCTROI D'UN CONTRAT DE SERVICES RÉVISÉS – STANTEC – TRAVERSE D'EAU POTABLE

CONSIDÉRANT QUE la Ville a déjà octroyé à la firme Stantec le contrat de préparation de plans et devis pour la traverse d'eau potable ;

CONSIDÉRANT QUE les plans ont dû être révisés et qu'une demande de certificat d'autorisation au ministère de l'Environnement, de la Faune et des Parcs a également dû être préparée ;

CONSIDÉRANT l'offre de services ajustée transmise à la Ville en date du 13 mars 2024 ;

CONSIDÉRANT la recommandation de Stéphane Poulin, directeur des travaux publics ;

R-2024-03-8090

IL est proposé par Kevin Pomerleau, appuyé par Patrick Mathieu et résolu à l'unanimité ;

QUE la Ville accepte cette modification au contrat de services de la firme Stantec, pour un coût additionnel de 12 561,00 \$, plus les taxes applicables, conformément à l'offre de services transmise le 13 mars 2024 ;

QUE les sommes requises pour ce contrat soient payées à même le règlement 2021-455 ;

QUE la Ville mandate Stéphane Poulin, directeur des travaux publics, afin de signer tout document requis aux fins d'exécution de la présente résolution.

5. SPORTS ET LOISIRS

5.1 FONDS CULTUREL 2024

CONSIDÉRANT QUE des sommes sont disponibles au fonds culturel de la MRC Beauce-Centre pour l'année 2024 ;

R-2024-03-8091

IL est proposé par David Veilleux, appuyé par Kevin Pomerleau et résolu à l'unanimité ;

QU'une demande soit faite à la MRC Beauce-Centre pour qu'une somme de 3 000,00 \$ soit déposée au fonds culturel de la Ville de Beauceville pour l'année 2024 ;

QUE la Ville mandate François Langevin, directeur des loisirs, afin de signer tout document requis pour donner effet à la présente résolution.

5.2 SOUTIEN FINANCIER AUX ÉQUIPEMENTS ET AUX INFRASTRUCTURES CULTURELS

CONSIDÉRANT QUE le service des loisirs a des projets qui pourraient être admissibles à du soutien financier dans le programme de soutien financier aux





équipements et aux infrastructures culturelles ;

R-2024-03-8092

IL est proposé par Kevin Pomerleau, appuyé par David Veilleux et résolu à l'unanimité ;

QUE la Ville de Beauceville dépose une demande d'aide financière au montant de 10 000 \$ auprès de la MRC Beauce-Centre dans le cadre de l'appel de projets du volet C, *Soutien financier équipements et infrastructures culturelles*, de l'Entente sectorielle de développement de la culture de la Chaudière-Appalaches pour le projet SOUTIEN FINANCIER AUX EQUIPEMENTS ET AUX INFRASTRUCTURES CULTURELS 2024 ;

QUE le conseil s'engage à supporter l'écart entre les coûts des travaux et l'aide financière accordée pour le projet ainsi que les sommes reçues des partenaires financiers, s'il y a lieu ;

QUE François Langevin, directeur des loisirs, soit autorisé à signer tous les documents relatifs au volet C de l'Entente sectorielle de développement de la culture de la Chaudière-Appalaches.

5.3 TENUE D'ÉVÉNEMENTS 2024 – AUTORISATIONS PARTICULIÈRES

CONSIDÉRANT QUE plusieurs événements se tiendront sur le territoire de la Ville de Beauceville ;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs de ces événements nécessiteront une restriction des voies relevant du ministère des Transports et de la Mobilité durable du Québec ;

CONSIDÉRANT QUE le Règlement 2017-362 sur les nuisances interdit de faire du bruit après 23h00 ;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs de ces événements produiront du bruit et de la lumière au-delà de ce que la réglementation municipale permet ;

R-2024-03-8093

IL est proposé par David Veilleux, appuyé par Patrick Mathieu et résolu à l'unanimité ;

QUE la Ville confirme la tenue des événements suivants :

- 25 mai : Course de rallye auto
- 2 juin : Exposition Voiture antique (remis au 9 juin en cas de pluie)
- 14 juin : Festibière
- 13 juillet : Grand Marché sur l'île
- 23 août : Fête de la rentrée

QUE la Ville autorise toutes les demandes de restrictions de voies sous la juridiction du ministère des Transports et de la Mobilité durable concernant ces événements ;

QUE Serge Vallée, directeur général, ou Mélanie Quirion, trésorière et directrice générale adjointe, soit, l'un ou l'autre, autorisés à signer les demandes de restrictions de voies reliées à ces événements ;

QUE la Ville autorise les événements suivants à faire du bruit après 23h00 :

- 14 juin : Festibière
- 23 août : Fête de la rentrée.

6. SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

6.1 MODIFICATION À LA CONVENTION COLLECTIVE DES POMPIERS – LETTRE D'ENTENTE

CONSIDÉRANT QUE la Ville a récemment signé une nouvelle convention collective avec ses pompiers pour les années 2024 à 2028 ;

CONSIDÉRANT QU'une incohérence a été constatée en rapport avec les annexes touchant les premiers répondants ;





CONSIDÉRANT QUE des négociations sont survenues entre les parties et qu'une entente a été discutée et un projet de lettre d'entente a été soumis au conseil ;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du service incendie d'accepter cette modification ;

R-2024-03-8094

IL est proposé par Kevin Pomerleau, appuyé par David Veilleux et résolu à l'unanimité ;

QUE la Ville accepte de modifier cette convention collective tel que stipulé à la lettre d'entente soumise ;

QUE la Ville mandate Daniel Fortin, directeur du service incendie, afin de signer ladite lettre d'entente et la transmettre aux personnes concernées.

7. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

7.1 REGROUPEMENT DE L'OFFICE D'HABITATION DES APPALACHES, DE L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DU GRANIT, DE L'OFFICE D'HABITATION DU SUD DE LA CHAUDIÈRE, DE L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DU SUD DE LOTBINIÈRE, DE L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DU NORD DE LOTBINIÈRE ET DE L'OFFICE RÉGIONAL D'HABITATION DE LA NOUVELLE-BEAUCE

ATTENDU QUE l'Office d'habitation des Appalaches, l'Office municipal d'habitation du Granit, l'Office d'habitation du Sud de la Chaudière, l'Office municipal d'habitation du Sud de Lotbinière, l'Office municipal d'habitation du Nord de Lotbinière et l'Office régional d'habitation de la Nouvelle-Beauce demanderont l'autorisation de la ministre responsable de l'application de la Loi sur la Société d'habitation du Québec de se regrouper;

ATTENDU QUE ces offices ont présenté aux conseils municipaux de la Municipalité régionale de comté de la Nouvelle-Beauce, des municipalités d'Adstock, de East Broughton, de Saint-Martin, de Frontenac, de La Guadeloupe, de Lac-Drolet, de Lambton, de Laurier-Station, de Saint-Agapit, de Saint-Antoine-de-Tilly, de Saint-Augustin-de Woburn, de Saint-Benjamin, de Saint-Benoît-Labre, de Saint-Côme-Linière, de Saint-Cyprien, de Sainte-Aurélie, de Sainte-Croix, de Saint-Édouard-de-Lotbinière, de Saint-Éphrem-de-Beauce, de Saint-Frédéric, de Saint-Gédéon-de-Beauce, de Saint-Gilles, de Saint-Jacques-de-Leeds, de Saint-Joseph-de-Coleraine, de Saint-Narcisse-de-Beaurivage, de Saint-Patrice-de-Beaurivage, de Saint-Pierre-de-Broughton, de Saint-Prosper, de Saint-Sébastien, de Saint-Théophile, de Saint-Victor, de Saint-Zacharie, de Tring-Jonction, de Lotbinière, de Saint-Apollinaire, de Sainte-Agathe-de-Lotbinière, ainsi que des villes de Beauceville, de Disraeli, de Lac-Mégantic, de Saint-Georges et de Thetford Mines un projet de regroupement des six (6) offices d'habitation et que les conseils municipaux ont alors manifesté leur accord de principe à la poursuite de cette démarche;

ATTENDU QUE les offices d'habitation présenteront, conformément à l'article 58.1 de la *Loi sur la Société d'habitation du Québec* (RLRQ, chapitre S-8), une requête conjointe au lieutenant-gouverneur du Québec pour la délivrance de lettres patentes confirmant leur regroupement selon les termes et conditions d'une entente de regroupement;

ATTENDU QU'il y a lieu d'émettre pour la Ville de Beauceville une recommandation favorable à ce regroupement;

R-2024-03-8095

IL est proposé par Patrick Mathieu, appuyé par David Veilleux et résolu à l'unanimité ;

QUE le conseil recommande favorablement le regroupement de l'Office d'habitation des Appalaches, de l'Office municipal d'habitation du Granit, de l'Office d'habitation du Sud de la Chaudière, de l'Office municipal d'habitation du Sud de Lotbinière, de l'Office municipal d'habitation du Nord de Lotbinière et de l'Office régional d'habitation de la Nouvelle-Beauce conformément à l'article 58.1 de la *Loi sur la Société d'habitation du Québec*.

8. VARIA





8.1 OCTROI DU CONTRAT DE SURVEILLANCE DE LA 9^E AVENUE

Considérant que la Ville a octroyé le contrat de réfection de la 9^e Avenue, conditionnellement à l'approbation du règlement d'emprunt par le MAMH tel que plus amplement décrit à la résolution R-2024-03-8068 ;

Considérant qu'une demande de prix pour la surveillance de ce chantier a été faite et que les prix ont été reçus en date d'aujourd'hui ;

Considérant que le plus bas prix soumis provient de l'entreprise Stantec au montant de 50 205,00 \$, plus les taxes applicables ;

Considérant la recommandation de Stéphane Poulin, directeur des travaux publics ;

R-2024-03-8096

Il est proposé par Kevin Pomerleau, appuyé par Patrick Mathieu et résolu à l'unanimité ;

Que la Ville octroie le contrat de surveillance du chantier de la 9^e Avenue à la firme Stantec, tel que décrit dans son offre de services en date du 18 mars 2024, au montant de 50 205,00 \$, plus les taxes applicables ;

Que cet octroi est conditionnel à l'approbation, par le MAMH, du règlement d'emprunt numéro 2024-514 ;

Que la Ville mandate Stéphane Poulin, directeur des travaux publics, afin de signer la documentation nécessaire afin de donner effet à la présente résolution ;

Que la somme, si le règlement d'emprunt 2024-514 est approuvé par le MAMH, soit payée à même le règlement d'emprunt numéro 2024-514.

8.2 DÉCÈS DE MICHEL CLICHE

Kevin Pomerleau souligne le décès de monsieur Michel Cliche, ancien maire de Saint-Joseph-de-Beauce et offre ses condoléances aux personnes touchées.

François Veilleux offre une pensée à la famille de monsieur Cliche et souligne son implication partout dans la Beauce.

8.3 PISTE CYCLABLE CÔTÉ SUD

Kevin Pomerleau a des questions à monsieur Serge Vallée pour la MRC, concernant la piste cyclable. On entend parler de la traverse Sud et que la réparation de l'affaissement allait se faire cette année. Il n'a pas vu de contrat ou d'appel d'offres. Sont-ils en appel d'offre et quand escompte-t-il le faire et avoir un échéancier des travaux sur la piste cyclable pour régler le dossier côté sud de la piste cyclable.

Serge Vallée fera des suivis à ce sujet.

8.4 CAFÉ-CAUSERIE

Kevin Pomerleau remercie les participants et indique avoir le goût d'en refaire d'autres. Merci aux organisateurs et il indique qu'il a apprécié la participation.

Patrick Mathieu transmet lui-aussi ses remerciements et mentionne qu'il en reste une autre pour les entrepreneurs.

François Veilleux remercie les gens qui sont venus à ces rencontres.

8.5 ASPHALTAGE DE LA ROUTE DE LA DESSERTÉ

Patrick Mathieu dit que la Ville a reçu des réponses de subventions, mais pas celle-là. Il indique que oui, une demande est déposée, mais que nous n'avons reçu aucune réponse définitive. Toutefois, on sait qu'il y a peu de sous dans ce programme et on nous a suggéré de reclassifier la route dans le PIIRL qui bénéficie de plus de fonds. La Ville pourrait faire les travaux, mais ce serait à la charge des citoyens. Pour le futur, cette route pourrait être considérée comme le chemin de contournement lors d'inondation. On parle d'un investissement de





plus de 1,2 à 1,4 million.

François Veilleux rappelle que l'administration et le conseil parle régulièrement de ce dossier.

8.6 SAISON DES SUCRES

Patrick Mathieu souhaite une belle fin de saison aux sucriers.

9. PÉRIODE DE QUESTIONS

Jean Bolduc : points 3.4 et 3.8, ça se ressemble. Patrick Mathieu lui dit que c'est presque pareil.

Jean Bolduc demande si on a un échancier suivant les consultations publiques. Serge Vallée explique que les personnes doivent déposer un rapport et les résultats d'étude. Le conseil prendra alors des décisions concernant le développement de la Ville sur cette base. Que cela représente un gros travail. Pour l'industriel, nous rencontrerons les entreprises et que les consultations étaient plus pour le volet social. Pour les entrepreneurs, ce n'est pas seulement l'industriel, c'est aussi le commercial. François Veilleux ajoute que les travailleurs autonomes aussi seront sollicités.

Jean Bolduc parle des activités concernant l'heure limite des activités.
David Veilleux répond qu'il n'y a pas de limite.

Jean Bolduc : demande des détails sur les subventions à la MRC.
François Veilleux répond que ce sont des subventions sur lesquelles nous devons appliquer à la MRC.

Sylvio Morin : office municipal de l'habitation, par quoi est-ce que c'est motivé.
Patrick Mathieu dit que c'est pour les ressources humaines.
François Veilleux dit que ça vient du gouvernement (ministère des affaires municipales), en fin d'année, où ils demandaient l'opinion de certains maires à ce sujet.

Patrick Mathieu ajoute que plus le regroupement est gros, plus ils ont accès à de l'argent et peuvent engager des personnes à temps plein. Entre autres, pour le personnel d'entretien.

François Veilleux souligne que Nicole Jacques, absente ce soir, a beaucoup d'information à ce sujet.

Sylvio Morin demande où sont les immeubles visés dans la Ville de Beauceville.
Patrick Mathieu répond que c'est juste en bas de la Beauceilloise.

David Veilleux dit qu'il y en a 2.

Serge Vallée dit que ce n'est plus seulement pour des bâtiments entièrement subventionnés, c'est parfois partiel.

Sébastien Roy : pour les loisirs, y a-t-il des programmes précis ou des activités de prévues.

Serge Vallée dit que le 3 000 \$ couvre une partie des activités nommées ci-dessus. Pour le 10 000 \$, ce n'est pas fixé encore. Mais qu'on voulait pouvoir déposer la demande.

Sébastien Roy : concernant la traverse d'eau potable : il demande quel était le montant au départ ?

Serge Vallée répond que le coût de base était de 80 000 \$ et que les demandes doivent être refaite. Serge Vallée précise que c'est remboursé à 100 % par la TECQ.

Jacques Légaré : point 3.4, était-ce pour ajouter des espaces à des fins d'habitation ?

Patrick Mathieu explique que certains secteurs comportaient des espaces mixtes ou industriels, mais qu'on voudrait maintenant des résidences. La Ville n'est pas un promoteur, mais que ces projets deviendront possible maintenant. Patrick Mathieu souligne que la cohabitation avec les industries et les résidences n'est pas facile.

Jacques Légaré, sur le règlement sur les permis et les certificats, ce n'est pas de la compétence du MTQ ?

Patrick Mathieu dit que le ministère a leurs normes et qu'on ajoute les nôtres,





entre autres sur le nombre.
François Veilleux dit qu'il doit y avoir une limite.
Sylvio Morin demande si ce n'est pas pour les panneaux d'indication.
Les élus répondent que non, que c'est pour les panneaux publicitaires.

Jacques Légaré, concernant les territoires de conservation.
Patrick Mathieu dit qu'on a dû ajouter une zone de conservation en haut de Fraser.

Sylvio Morin, pour la route de la Desserte. Y-a-t-il des services en-dessous ?
Patrick Mathieu répond que non.

Sylvio Morin, la grenouille n'a pas été utilisée, récupère-t-on des sommes ?
Serge Vallée répond qu'il y a un montant de base pour la réservation, or, ce montant, peut-on ne pas tout payer.
Sylvio Morin parle de plus ou moins 60 000 \$.
Serge Vallée explique que c'est au tour du quart de la somme pour réserver, mais que 50 % est financé par le ministère de la Sécurité publique.

Jean Bolduc demande si on a beaucoup de demandes aux abords de l'autoroute.
François Veilleux répond qu'on en a eu quelques-unes.
Kevin Pomerleau indique qu'il y avait un vide sur ce qu'on allait accepter ou pas sur notre territoire mais avec des règles et une structure.

Sébastien Roy, pour l'asphaltage de la Desserte, travaille-on l'appel d'offre ?
Patrick Mathieu dit que les anciens conseillers travaillaient dessus. Qu'on nous a suggéré d'appliquer sur le PIIRL.
Kevin précise qu'il y a aussi de l'infrastructure sous-terrain pour des ponceaux et autres.

Kevin Pomerleau demande si on pourrait ajouter un micro aux journalistes à leur table.

10. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

R-2024-03-8097

IL est proposé par David Veilleux, appuyé par Kevin Pomerleau et résolu à l'unanimité que la séance soit levée.

Fin de la séance :

20h31

FRANÇOIS VEILLEUX, Maire

SANDRA BERNARD, greffière

